



Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional

2012-2014

De l'assistance au partenariat :
vue d'ensemble des résultats
et des effets du programme conjoint
Union européenne-Conseil de l'Europe

Financé
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional

De l'assistance au partenariat :
vue d'ensemble des résultats
et des effets du programme conjoint
Union européenne-Conseil de l'Europe
(2012-2014)

Le contenu de la présente publication ne reflète pas la ligne officielle de l'Union européenne ni du Conseil de l'Europe. Les informations et les opinions qui y sont exprimées n'engagent que son auteur.

Texte : GD&C Projects and Consulting

Photo de couverture : Jalel Bessaad
Photos : Conseil de l'Europe, AFP
© UE/CENTRE D'INFORMATION
POUR LE VOISINAGE EUROPÉEN
Mars 2015

Liste des sigles et abréviations

APLCD	Autorité chargée de la parité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination
CCFE	Conseil consultatif de la famille et de l'enfance
CCJE	Conseil consultatif de juges européens
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
TPI	Tribunal de première instance
CdE	Conseil de l'Europe
EIUC	Centre interuniversitaire européen pour les droits de l'homme et la démocratisation
ESPAD	Projet européen d'enquête en milieu scolaire sur l'alcool et les autres drogues
UE	Union européenne
GRECO	Groupe d'Etats contre la corruption
HAICA	Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle
IBOGOLUCC	Instance de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption
ICPC	Instance centrale de prévention de la corruption
INLUCC	Instance nationale de lutte contre la corruption
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ISIE	Instance supérieure indépendante pour les élections
LEA	Ligue des Etats arabes
MedNET	Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions
MedSPAD	Projet méditerranéen d'enquête en milieu scolaire sur l'alcool et les autres drogues
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
ANC	Assemblée nationale constituante
ONG	Organisation non gouvernementale
Centre Nord – Sud	Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales
APCE	Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
Groupe Pompidou	Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants
FDF	Formation de formateurs
Commission de Venise	Commission européenne pour la démocratie par le droit
VIU	Université internationale de Venise



Štefan Füle, Commissaire européen chargé de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage et Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Le Programme Sud : un outil stratégique pour soutenir les réformes démocratiques dans les pays du sud de la Méditerranée

Le **programme conjoint « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional » (Programme Sud)** a été lancé conjointement en janvier 2012 par le Conseil de l'Europe (CdE) et l'Union européenne (UE) pour faire face aux événements sans précédent ayant eu lieu en 2011 dans les pays du sud de la Méditerranée, qui ont montré la nécessité de soutenir les processus de transition démocratique grâce à un partenariat à long terme avec des pays de la région désirant coopérer dans le domaine des réformes de la gouvernance démocratique. Trois ans plus tard, le Programme Sud, **tout premier programme conjoint mené par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans le sud de la Méditerranée**, s'avère être un instrument efficace pour consolider les réformes entreprises par les pays partenaires de la région en renforçant la coopération dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie.

M^{me} Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, explique les raisons qui ont mené l'Union européenne et le Conseil de l'Europe à unir leurs efforts pour promouvoir la sécurité démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée dans un entretien avec le Centre d'information de l'Union européenne pour le voisinage européen :
http://enpi-info.eu/files/features/interview_CoE_FR_v2.pdf

S'appuyant sur la **politique de voisinage de l'Union européenne**¹ et sur la **politique du Conseil de l'Europe à l'égard de son voisinage immédiat**², le programme a d'abord été mis en œuvre au Maroc et en Tunisie, où il a obtenu des **résultats concrets et durables** profitant à tous les citoyens en ce qui concerne l'indépendance du système judiciaire, la promotion d'une bonne gouvernance par la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent, le renforcement de la protection des droits de l'homme, en particulier grâce à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que la défense des valeurs démocratiques dans les pays du sud de la Méditerranée. Le programme a notamment soutenu **l'adoption d'une nouvelle législation conforme aux normes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments internationaux**, notamment au Maroc et en Tunisie. En outre, il a contribué **à la création ou au renforcement d'institutions démocratiques** dans les pays partenaires ainsi qu'**à la mise en œuvre des dispositions** figurant dans les Constitutions nouvellement adoptées dans certains pays partenaires. Le soutien apporté par le Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire de **programmes de formation** adaptés, a non seulement permis de **renforcer les capacités** des acteurs concernés, mais aussi **d'encourager les institutions nationales à s'approprier** le processus de réforme, celles-ci étant associées sur un pied d'égalité à la conception et à la mise en œuvre des activités de coopération. Des expériences pilotes, comme la coopération avec des juridictions marocaines et tunisiennes ou des exercices pilotes pour détecter les risques relatifs à la corruption, ont permis aux participants d'acquérir de nouvelles compétences et de les appliquer par la suite en se fondant sur de nouvelles méthodologies conformes aux normes européennes et internationales.

1. Pour de plus amples informations, voir http://eeas.europa.eu/enp/index_fr.htm
2. Pour de plus amples informations, voir [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=SG/Inf\(2011\)7&Language=lanFrench&Ver=rev2&Site=CM&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=SG/Inf(2011)7&Language=lanFrench&Ver=rev2&Site=CM&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864)

Par ailleurs, le **Conseil de l'Europe a étendu sa présence extérieure dans les pays du sud de la Méditerranée en ouvrant deux bureaux respectivement au Maroc et en Tunisie**, afin de s'assurer que l'élaboration des activités de coopération du programme se fait en fonction des besoins et des demandes des pays partenaires.

Le nombre de pays partenaires de toute la région participant aux manifestations régionales du Programme Sud a clairement montré la pertinence de ce dernier. En outre, en encourageant l'adhésion des pays du sud de la Méditerranée aux conventions du Conseil de l'Europe, le programme a contribué à **renforcer la mise en conformité de leur législation avec les normes européennes et internationales et à créer un espace juridique commun entre l'Europe et la région du sud de la Méditerranée**.

Ce programme a également contribué à accroître le niveau de la **coopération Sud-Sud**. Il a notamment permis d'élaborer des **activités régionales**, qui ont eu entre autres pour conséquence la création de **réseaux formels et informels**, que ce soit dans le cadre des activités des écoles d'études politiques ou dans le domaine de la jeunesse. Des initiatives régionales et bilatérales ont favorisé l'amélioration du dialogue intergouvernemental entre les Etats membres du Conseil de l'Europe et les pays partenaires de la région, « enracinant » ainsi dans ces pays des valeurs et des principes démocratiques communs.

Enfin, il convient aussi de rappeler que **le Programme Sud a contribué à l'élaboration d'autres initiatives bilatérales conjointes entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe** dans la région, comme le programme conjoint visant à soutenir les autorités jordaniennes pour améliorer la qualité et l'efficacité du système judiciaire du pays (lancé en juillet 2013).

S'appuyant sur le bilan du Programme Sud I, un **nouveau programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe pour 2015-2017 intitulé « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans les pays du sud de la Méditerranée » (Programme Sud II)** permettra **d'approfondir la coopération avec les pays de la région**, et de consolider les résultats obtenus jusqu'à présent dans la promotion des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie.

Présentation du programme

PROGRAMME	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional
BUDGET	4,8 millions €
FINANCEMENT	Union européenne
DURÉE	Janvier 2012- décembre 2014
PORTÉE GÉOGRAPHIQUE	Pays partenaires du sud de la Méditerranée
ORGANISATION CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	Conseil de l'Europe

Composantes du programme

Le Programme Sud s'articule autour de quatre composantes, contribuant respectivement à :

- ▶ renforcer l'efficacité et l'indépendance du système judiciaire ;
- ▶ promouvoir une bonne gouvernance grâce à une plus grande prévention de la corruption et du blanchiment d'argent ;
- ▶ renforcer et protéger les droits de l'homme, en particulier grâce à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains ;
- ▶ promouvoir les valeurs démocratiques dans la région, en s'appuyant sur les réseaux existants du Conseil de l'Europe.



L'indépendance et le fonctionnement effectif du système judiciaire : la priorité absolue du programme de réforme dans les pays du sud de la Méditerranée

Les activités de coopération menées par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)³ au **Maroc** et en **Tunisie** dans le cadre du Programme Sud ont porté sur la nécessité de **garantir un meilleur fonctionnement des systèmes judiciaires et d'améliorer les performances des tribunaux** dans les pays partenaires. Des évaluations par la CEPEJ des systèmes judiciaires du Maroc et de la Tunisie ont permis d'identifier les principales difficultés et lacunes à traiter pour promouvoir une plus grande efficacité dans l'administration de la justice dans ces deux pays, et ont contribué à adapter l'action du programme aux besoins de ces derniers. En se fondant sur les normes et sur les instruments du Conseil de l'Europe, un soutien a également été apporté aux efforts des autorités nationales pour **réformer la législation sur le système judiciaire conformément aux normes internationales**. Grâce à l'élaboration de projets supplémentaires avec des tribunaux pilotes situés à l'extérieur des capitales, le programme a favorisé l'élargissement de la portée et des effets des activités de coopération dans les deux pays.

3. www.coe.int/cepej

Soutien à la création de nouveaux cadres juridiques du système judiciaire

A la demande du ministère marocain de la Justice et des Libertés, un **avis informel conjoint sur les projets de loi organique portant sur le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et sur le statut des juges** a été formulé par les experts de la CEPEJ, de la Commission de Venise⁴ et du Conseil consultatif de juges européens (CCJE)⁵. Le Conseil de l'Europe a aidé les autorités marocaines dans la préparation d'autres textes législatifs, comme les projets de loi sur les codes de procédures civile et pénale, ainsi que les autorités tunisiennes dans la procédure d'élaboration d'un nouveau cadre juridique du système judiciaire, en particulier en partageant ses expériences et ses connaissances concernant les normes européennes pertinentes et en participant à différents forums de discussion.

Renforcement des capacités des fonctionnaires marocains et tunisiens du secteur judiciaire pour appliquer de nouvelles techniques visant à améliorer la qualité et l'efficacité de la justice

Des sessions de formation, des visites d'étude et des manifestations d'échange entre pairs, régulièrement organisées tout au long du programme, ont permis aux juges, aux avocats, aux représentants des



4. <http://venice.coe.int>
5. http://www.coe.int/t/DGHL/cooperation/ccje/default_fr.asp

ministères de la Justice et au personnel des tribunaux pilotes⁶ du Maroc et de Tunisie de rassembler des connaissances précises sur les indicateurs de la CEPEJ relatifs aux statistiques judiciaires, aux délais raisonnables et à la qualité de la justice, ainsi que sur les bonnes pratiques européennes de gestion des affaires et des tribunaux.

Un **kit de formation** pour les tribunaux marocains a été diffusé au-delà des tribunaux pilotes et est disponible en ligne. Grâce à l'utilisation de la méthodologie des formations de formateurs (FDF) **le programme a favorisé la prise en main** des activités de coopération par les participants nationaux.

Un kit de formation sur la méthodologie de la CEPEJ est disponible à l'adresse suivante :
http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/cooperation/South_prog/Morocco/kit_formation_fr.aspx

Amélioration des performances des tribunaux grâce à des programmes de coopération avec sept juridictions pilotes au Maroc et en Tunisie

Les présidents des tribunaux pilotes marocains ont exprimé leur point de vue sur les activités de coopération à l'occasion d'un entretien vidéo en juin 2013 : http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/cooperation/South_prog/Morocco/videos_19_06_2013_bis.asp



6. Maroc : tribunal de première instance (TPI) de Casablanca, TPI de Sidi Kacem et tribunal administratif d'Agadir ; Tunisie : Cour de cassation, TPI de Tunis, TPI de Zaghouan et tribunal cantonal de Zaghouan.

Les programmes des tribunaux concernés visaient à améliorer leur fonctionnement quotidien et à réduire les délais des procédures judiciaires, en particulier en améliorant la procédure de notification des actes judiciaires au Maroc. En Tunisie, la coopération a porté sur l'application de méthodes modernes de « gestion des flux d'affaires », sur la collecte de statistiques judiciaires en vue d'améliorer l'administration des tribunaux et sur l'élaboration de décisions de justice modèles pour faciliter le travail des juges au quotidien et améliorer l'efficacité des juridictions.

Le Centre d'information de l'Union européenne pour le voisinage européen propose un reportage sur la visite de la CEPEJ au Maroc et sur le projet pilote concernant la notification des actes judiciaires au tribunal de Casablanca, qui est disponible à l'adresse suivante :
http://www.enpi-info.eu/files/features/MOROCCO%20-%20Council%20of%20Europe_FR_s2.pdf

De la diffusion de bonnes pratiques et de la création d'un réseau à l'institutionnalisation du dialogue

La participation régulière de délégations marocaine et tunisienne aux réunions plénières ainsi qu'à celles des groupes de travail et du réseau de tribunaux référents de la CEPEJ leur a permis de se familiariser avec les méthodologies de la commission et de profiter de bonnes pratiques et d'échanges avec des experts et des pairs provenant des Etats membres du Conseil de l'Europe.



En mai 2013, le Maroc a obtenu le statut d'observateur auprès de la CEPEJ, ce qui a institutionnalisé la coopération ouverte dans le cadre du Programme Sud.

La lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent : une stratégie essentielle pour promouvoir une bonne gouvernance

La coopération mise en place par le Programme Sud a permis de mettre en avant des **recommandations et des lignes directrices** pour renforcer la bonne gouvernance en **luttant plus efficacement contre la corruption et le blanchiment d'argent**, et ce sur la base des méthodologies du **GRECO** (Groupe d'Etats contre la corruption)⁷ et de **MONEYVAL** (Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme)⁸. Des stages de formation ont permis de renforcer les capacités des institutions concernées pour assurer une meilleure prévention de la corruption et du blanchiment d'argent. Les bonnes pratiques et les expériences européennes ont été largement diffusées grâce à la participation dans les différentes activités d'experts provenant de 15 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Achèvement du rapport d'évaluation sur le système marocain de lutte contre la corruption et identification de recommandations pour de futures mesures

Le Conseil de l'Europe et des experts marocains ont travaillé ensemble pour **évaluer le cadre législatif et institutionnel de lutte contre la corruption du Maroc**. La procédure d'évaluation, coordonnée par l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), a donné lieu à **l'identification de 66 recommandations pour améliorer le système de lutte contre la corruption**, concernant notamment le pouvoir judiciaire, les forces de l'ordre, l'administration publique, les partis politiques et l'attribution des marchés publics.

Le rapport d'évaluation sur le cadre anti-corruption marocain est disponible à l'adresse suivante :

http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/corruption/projects/snac/pdf/tp/SNACMor_diagnostic_Report_final_fr.pdf

7. www.coe.int/greco

8. www.coe.int/moneyval

Renforcement des capacités des organes de lutte contre la corruption et de l'administration publique du Maroc et de Tunisie pour entraver les phénomènes de corruption et de blanchiment d'argent

En Tunisie, des experts du Conseil de l'Europe ont accompagné toute la procédure **d'élaboration et d'approbation du cadre réglementaire interne de l'Instance nationale de prévention de la corruption (INLUCC)**, c'est-à-dire des règles internes, du code de déontologie et du code de procédure. Des visites d'étude pour présenter les bonnes pratiques européennes, des séminaires de travail et l'établissement de réseaux entre professionnels ont permis plus d'échanges sur les bonnes pratiques en matière de lignes directrices internes.

En outre, **une assistance technique, en vue de créer l'Instance de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (IBOGOLUCC)** prévue par la Constitution tunisienne, a été proposée, à l'occasion de séminaires de travail organisés aussi en coopération avec la Commission de Venise.

Au Maroc, l'ICPC a bénéficié **d'une analyse et de conseils juridiques** dans le cadre de **l'élaboration de la loi sur la future Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption** prévue par la Constitution de 2011 et par les dispositions du **cadre réglementaire interne** en la matière.

Un **programme de formation complet** a permis aux institutions nationales, à l'administration publique et aux forces de l'ordre agissant contre les activités de corruption de prendre connaissance des bonnes pratiques européennes et des méthodologies du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, au Maroc comme en Tunisie. Les capacités de ces institutions ont été renforcées par l'intermédiaire d'activités de formation portant sur des notions de base de la lutte contre la corruption, de séminaires ciblés sur les enquêtes pénales et administratives, sur les conflits d'intérêts et sur le financement des partis politiques, ainsi



que de séminaires présentant les méthodologies du GRECO et de MONEYVAL. En Tunisie, les activités de formation ont également porté sur le financement d'organisation à but non lucratif et sur l'application des pratiques déontologiques des avocats et des experts comptables.

Une compilation des ressources pour agir contre la criminalité économique dans le sud de la Méditerranée est disponible à l'adresse : http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/corruption/projects/snac/SNAC_TP_default_fr.asp

Le programme a également fait des progrès considérables dans la mise en place, en Tunisie et au Maroc, d'un cadre anti-corruption fondé sur le risque grâce à la diffusion d'exemples de bonnes pratiques européennes et à la promotion des méthodologies du Conseil de l'Europe pour l'évaluation des risques de corruption. A cet effet, un certain nombre de formations visant à améliorer les capacités des autorités locales à réaliser des évaluations sectorielles des risques ont été organisées, ainsi qu'un exercice pilote d'évaluation des risques à grande échelle dans le secteur du commerce extérieur pour le Maroc et dans le secteur des biens publics pour la Tunisie. Des pratiques analogues d'évaluation des risques ont été inaugurées au niveau de l'élaboration des lois (« amélioration de l'étanchéité des lois à la corruption »).

L'approche fondée sur la demande en action : soutien aux réformes démocratiques en Jordanie

Les autorités jordaniennes ayant manifesté leur intérêt concernant les activités du Programme Sud visant à promouvoir une bonne gouvernance au Maroc et en Tunisie, le Conseil de l'Europe a engagé en octobre 2014 des discussions avec les institutions publiques impliquées dans la promotion d'une bonne gouvernance. Ces échanges ont dans un premier temps porté sur les instruments du Conseil qui sont utiles pour lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent ainsi que pour contrecarrer le financement du terrorisme, et pourraient se traduire à l'avenir par **un programme de travail concret pour des activités de coopération bilatérales et régionales.**





Les droits de l'homme au centre des préoccupations : la lutte contre la traite des êtres humains

Le Programme Sud a permis une sensibilisation, dans les pays du sud de la Méditerranée, aux normes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments internationaux dans le domaine de la traite des êtres humains, qui constitue une menace pour les droits de l'homme, complexe et dépassant les frontières, et qui appelle des mesures régionales plus fermes et plus efficaces.

De la sensibilisation à l'action en matière de lutte contre la traite des êtres humains sur la base des normes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments internationaux

Les activités du Programme Sud avaient notamment pour objectif la sensibilisation et le renforcement des capacités dans les pays de la région concernant le problème de la traite des êtres humains en tenant compte de la convention du Conseil de l'Europe à ce sujet. Au Maroc, en Tunisie et en Jordanie, des séminaires, des conférences et des visites d'étude ont permis de faire circuler les informations sur les normes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments internationaux, ainsi que d'aider les participants à acquérir de nouvelles compétences relatives aux outils existants et aux bonnes pratiques pour lutter contre la traite des êtres humains, en vue d'apporter des solutions concrètes aux pays partenaires, qui soient conformes

aux normes internationales. Plus précisément, des présentations et des activités de sensibilisation ont été organisées à Strasbourg, Rabat, Tunis, Amman et Marrakech. En outre, des séminaires de formation à Vienne, Paris, Bruxelles, Tunis, Venise et Marrakech ont été tenus pour renforcer les capacités et les connaissances des professionnels et pour échanger des bonnes pratiques et des expériences. Les documents disponibles ont été traduits en arabe et largement diffusés parmi tous les partenaires du programme.

Un kit de formation en arabe sur la convention et les principes du Conseil de l'Europe concernant la lutte contre la traite des êtres humains est disponible à l'adresse suivante :

http://south-programme-eu.coe.int/trafficking_fr.asp

Amélioration de la coordination entre partenaires internationaux

Le Programme a permis la mise en place d'une coordination avec les délégations de l'Union européenne dans les pays du sud de la Méditerranée et avec d'autres acteurs internationaux (agences de l'ONU, Organisation internationale pour les migrations (OIM), ambassades, etc.) engagés dans la lutte contre la traite des êtres humains, ce qui a **amplifié les effets des initiatives anti-traite**.

Une réponse régionale à une menace transfrontalière : encourager l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays du sud de la Méditerranée

Le Programme Sud a également joué un rôle dans la mise en place d'un dialogue régional Sud-Sud et d'un échange d'expériences entre les pays du sud de la Méditerranée, dont certains travaillent déjà sur le renforcement de leur cadre juridique pour lutter contre la traite des êtres humains.



La Conférence internationale sur le thème « La lutte contre la traite des êtres humains : une réponse plurielle à un phénomène multiforme », organisée en coopération avec le ministère tunisien de la Justice, des Droits de l'homme et de la Justice transitionnelle et avec l'OIM, a permis d'engager un dialogue régional permettant de trouver des solutions communes à ce phénomène transfrontalier. Des représentants des ministères compétents d'Algérie, d'Egypte, du Liban, de Tunisie et du Maroc, des experts internationaux venant des deux rives de la Méditerranée, des organisations internationales, des parlementaires, des médias, des organisations de la société civile, des représentants du monde universitaire et du secteur privé ont identifié les besoins concrets pour améliorer l'efficacité de la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que pour garantir une meilleure protection des victimes. On compte parmi ces besoins l'amélioration de la définition de la traite des êtres humains, conformément aux normes internationales, et l'importance d'assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs (police, autorités judiciaires, société civile) ainsi qu'entre les pays de la région.

Engagement d'un dialogue intergouvernemental pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation anti-traite dans les pays du sud de la Méditerranée

En se fondant sur le dialogue régulier engagé dans le cadre du Programme Sud avec les interlocuteurs tunisiens et marocains, notamment le ministère de la Justice, des Droits de l'homme et de la Justice transitionnelle de Tunisie et la délégation interministérielle aux droits de l'homme du Maroc, une assistance technique, comprenant des échanges sur des dispositions particulières de la convention du Conseil de l'Europe, a été apportée pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation anti-traite.



Traverser le pont : promotion des valeurs démocratiques dans toute la région du sud de la Méditerranée

Le Programme Sud a uni ses efforts à ceux des divers organes et réseaux du Conseil de l'Europe, comme l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)⁹, la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou)¹⁰, notamment par l'intermédiaire de son initiative MedNET, les écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe¹¹, le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)¹² et le Service de la jeunesse¹³, afin de **promouvoir les valeurs démocratiques dans les pays du sud de la Méditerranée et de garantir la durabilité des réformes démocratiques**.

Les activités menées à cet égard s'articulent autour de trois axes complémentaires :

1. soutien aux processus constitutionnels, élaboration d'une nouvelle législation conforme aux normes du Conseil de l'Europe et création d'instances de gouvernance découlant des nouvelles constitutions ;
2. vers un espace juridique commun entre l'Europe et le sud de la Méditerranée : promotion de la conformité juridique aux conventions et aux normes du Conseil de l'Europe ;
3. renforcement du rôle de la société civile dans la vie publique et dans le processus décisionnel.

9. www.assembly.coe.int

10. www.coe.int/pompidou

11. www.coe.int/t/dgap/sps/default_fr.asp

12. www.coe.int/t/dg4/nscentre

13. www.coe.int/t/dg4/youth

Soutien aux processus constitutionnels, élaboration d'une nouvelle législation conforme aux normes du Conseil de l'Europe et création d'instances gouvernementales découlant des nouvelles constitutions

Les efforts du Programme Sud à cet égard ont contribué à la durabilité des processus démocratiques en garantissant que les droits de l'homme et la démocratie sont protégés par des lois fondamentales, et que la création des instances démocratiques et l'élaboration des nouvelles lois sont conformes aux normes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments internationaux. La pertinence de l'aide apportée par le Programme Sud a été prouvée par les nouvelles demandes de coopération reçues pendant la mise en œuvre du Programme.

Accompagnement de la transition démocratique dans les domaines constitutionnel et électoral

La Commission de Venise du Conseil de l'Europe a apporté un soutien concret aux autorités tunisiennes tout au long du processus d'adoption de la nouvelle Constitution du pays. Elles ont bénéficié d'une **assistance technique** sous la forme de **conseils en matière législative**, de visites d'étude et d'échanges de vues sur des questions concernant les différents modèles de système constitutionnel, ce qui a contribué à renforcer les capacités de l'Assemblée nationale constituante (ANC). La Commission de Venise a également accompagné le **processus électoral** qui a abouti



aux élections législatives et présidentielles d'automne 2014. Les experts du Conseil de l'Europe et les membres de l'ANC ont examiné ensemble les dispositions du projet de loi électorale. Par l'intermédiaire du Programme Sud, la Commission de Venise a mis en place une **coopération étroite avec l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)**, conformément à un programme de travail convenu au préalable et couvrant le processus électoral tunisien. Un certain nombre d'activités ont été menées, parmi lesquelles la participation du président de l'ISIE à une conférence des organes de gestion des élections sur la mauvaise utilisation des ressources administratives au cours des processus électoraux ainsi qu'à l'édition 2014 du Forum de Lisbonne consacré au processus électoral (voir ci-après). Cette amélioration de la coopération a contribué à **renforcer les capacités de l'ISIE** et a favorisé **l'établissement de contacts** avec des institutions européennes similaires et des experts internationaux du domaine.

Le Programme Sud a également appuyé le **lancement d'un projet de coopération avec la Jordanie sur les questions constitutionnelles**, qui s'est ensuite poursuivi sous la forme d'un nouveau programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe sur la réforme de la justice et la justice constitutionnelle en Jordanie¹⁴.

Des ateliers régionaux soutenus par la Commission de Venise ont donné lieu à **un échange d'expériences entre les pays du sud de la Méditerranée ainsi qu'avec des experts européens** sur les thèmes « Processus constitutionnels et processus démocratiques : expériences et perspectives » et « Le nouveau constitutionnalisme du monde arabe : les processus d'élaboration des constitutions dans un contexte de changement ».

Elargissement de la portée du Programme Sud : nouvelles demandes d'assistance technique de la part des pays du sud de la Méditerranée

Grâce à son **approche souple et fondée sur la demande**, le Programme Sud a pu **répondre favorablement à de nouvelles demandes de conseils techniques** provenant d'Égypte et de Libye. En Égypte, la Commission de Venise a apporté son expertise au sujet du projet de loi sur les ONG, et en Libye, en étroite coordination avec la délégation de l'Union européenne, un dialogue préliminaire a été engagé sur les questions constitutionnelles.

14. Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe « Soutien aux autorités jordaniennes pour l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système judiciaire jordanien »

Soutien technique dans l'élaboration d'une nouvelle législation et dans la création de nouvelles structures de gouvernance

Outre l'accompagnement des autorités nationales dans leur processus de réforme du système judiciaire, le Conseil de l'Europe a fourni une assistance technique dans la préparation de projets de loi et de nouvelles instances de gouvernance dans les pays partenaires. Au Maroc, par exemple, le programme a favorisé la création de la nouvelle **Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination** (APLCD) et du **Conseil consultatif de la famille et de l'enfance** (CCFE), conformément à la Constitution. Le Conseil a aussi proposé son expertise par l'intermédiaire de séminaires d'étude sur les lois organiques importantes prévues par la Constitution, comme la table ronde concernant le projet de loi sur la régionalisation avancée, la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles portant sur l'utilisation de la langue amazighe comme langue officielle et la nouvelle loi organique sur la Cour constitutionnelle.

Renforcement des capacités institutionnelles des institutions et organes nationaux

La Commission de Venise du Conseil de l'Europe a travaillé en étroite coopération avec l'institution du **Médiateur du Maroc**, développant ainsi les capacités du personnel grâce à des activités de formation. Les séances de formation ont aussi impliqué des représentants des médiateurs d'autres pays du sud de la Méditerranée et ont notamment porté sur le rôle de ces institutions dans la simplification des procédures administratives et de l'accès aux services publics, sur les méthodes d'autosaisine et les effets de cette dernière ainsi que les moyens d'action des médiateurs, et sur l'importance de la planification stratégique en ce qui concerne l'exercice des institutions du médiateur dans la région francophone.

Dans le cadre du Partenariat pour la Démocratie avec le Parlement marocain, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en étroite coopération avec la Commission de Venise, **a renforcé les capacités des membres et du personnel du Parlement marocain**. Des séminaires ont été organisés sur le contrôle parlementaire de l'action du gouvernement, sur la structure et le fonctionnement du Conseil de l'Europe, sur l'initiative législative populaire, sur le fonctionnement des institutions européennes, sur le rôle de l'opposition parlementaire et sur la nouvelle politique migratoire du Maroc. Ces séminaires ont permis de diffuser les bonnes pratiques européennes

par le biais d'échanges avec des parlementaires de l'APCE venant des Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec des experts internationaux.

Dans une perspective régionale, **la coopération interparlementaire avec les pays du sud de la Méditerranée** s'est développée grâce à des conférences de l'APCE sur les principales difficultés qui se posent pour la consolidation de la démocratie et la jouissance des droits de l'homme de chacun. Des représentants des parlements algérien, israélien, jordanien, libanais et marocain, de l'Assemblée nationale constituante de Tunisie, du Conseil national palestinien et des autorités égyptiennes ont examiné les questions essentielles concernant le rôle des institutions parlementaires et la liberté de croyance ou de religion dans les pays de la région méditerranéenne et du Moyen-Orient. Les activités régionales de l'APCE organisées dans le cadre du Programme Sud ont joué un rôle dans le renforcement du dialogue en cours au titre du statut de Partenaire pour la Démocratie, contribuant ainsi à **une meilleure compréhension du cadre général de coopération proposé par le Conseil de l'Europe** aux parlements de la région. En outre, ces activités ont permis à des échanges interrégionaux d'avoir lieu sur les valeurs essentielles de la démocratie et des droits de l'homme.

A partir de décembre 2014, le statut de « partenaire pour la démocratie » a été accordé au Parlement du Maroc et au Conseil national palestinien, conformément à la Résolution 1680(2009) de l'APCE. Une demande d'octroi de ce statut par le Parlement jordanien est en cours d'examen par l'APCE.

Résolution 1818(2011) sur la demande de statut de Partenaire pour la Démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement du Maroc;

Résolution 1942 (2013) sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc ;

Résolution 1830 (2011) sur la demande de statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Conseil national palestinien ;

Sont disponibles sur le site de l'APCE: <http://assembly.coe.int>

Vers un espace juridique commun entre l'Europe et le sud de la Méditerranée : promotion de la conformité juridique aux conventions et aux normes du Conseil de l'Europe

Les conventions du Conseil de l'Europe sont reconnues comme des repères internationaux pour la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Tout au long du programme, des présentations et des activités de sensibilisation sur les instruments juridiques du Conseil de l'Europe ont été proposées, dans le but de répandre l'application



des normes et des principes du Conseil de l'Europe parmi les pays partenaires ainsi que de promouvoir la **création et la consolidation d'un espace juridique commun entre l'Europe et le sud de la Méditerranée**. Dans le même but, les activités du programme ont permis d'améliorer le partenariat avec les pays du sud de la Méditerranée grâce à leur adhésion et à leur participation aux accords partiels du Conseil de l'Europe¹⁵ ouverts aux Etats non membres.

Le programme a joué un rôle dans la promotion d'autres normes juridiques européennes en rapport avec les nouvelles législations et politiques, comme dans le domaine de la prévention de la toxicomanie.

Encourager la coopération juridique par l'intermédiaire des conventions du Conseil de l'Europe

La présentation systématique des conventions pertinentes du Conseil de l'Europe a fait partie intégrante des activités menées dans le cadre de chaque composante du Programme et a contribué à **mettre en place un niveau adapté de coopération et d'échanges juridiques**. Un séminaire régional de présentation des principaux accords partiels et conventions du Conseil dans le domaine des droits de l'homme et de l'état de droit¹⁶ a permis de susciter un **intérêt concret chez les pays partenaires pour les instruments juridiques choisis**. Afin d'y donner suite, des séminaires nationaux sur les conventions du Conseil de l'Europe ont eu lieu au Maroc, en Tunisie, en Israël et en Jordanie pour poser les fondations d'une coopération juridique concrète à long terme. En outre, le Programme Sud a favorisé l'adhésion de

15. Une liste des accords partiels du Conseil de l'Europe est disponible à l'adresse: <http://www.conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeTousAP.asp?CL=FRE>

16. Conventions sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels; sur la lutte contre la traite des êtres humains; sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique; sur la violence des spectateurs; contre le dopage; pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel; pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants; sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique.

pays partenaires aux accords partiels du Conseil de l'Europe: une visite d'étude à Strasbourg du président de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) lui a permis de mieux comprendre les travaux et les activités de l'Observatoire européen de l'audiovisuel¹⁷ ainsi que ceux de plusieurs organes et institutions du Conseil de l'Europe agissant dans des domaines en rapport avec le mandat de l'HAICA. Il convient de noter qu'en mai 2014, **le Maroc a été le premier Etat de la région du sud de la Méditerranée à devenir membre de l'Observatoire européen de l'audiovisuel.**

Le Programme Sud a soutenu la traduction en arabe des principales conventions du Conseil de l'Europe. Une liste complète de ces traductions est disponible à l'adresse suivante : http://www.conventions.coe.int/?pg=Treaty/Translations/Translations_arabic.htm

Enfin, une formation pour de jeunes professionnels du Maroc, de Tunisie et d'Algérie, choisis parmi les partenaires nationaux engagés dans la mise en œuvre du Programme Sud (ministères concernés, parlements, institutions de défense des droits de l'homme, instances de bonne gouvernance et société civile), organisée en coopération avec le Centre interuniversitaire européen pour les droits de l'homme et la démocratisation (EIUC) et l'Université internationale de Venise (VIU), a permis d'améliorer leur compréhension des conventions et des normes du Conseil de l'Europe.



17. <http://www.obs.coe.int/>

Un journaliste du Centre d'information pour le voisinage européen de l'Union européenne a suivi le séminaire de formation sur les conventions du Conseil de l'Europe organisé en Israël dans le cadre du Programme Sud. Pour en savoir plus :

http://www.enpi-info.eu/files/features/ISRAEL%20feature-A%20common%20legal%20space_FR_s2_version2.pdf

Entre 2012 et 2014, on a constaté une augmentation importante de l'intérêt porté par les pays du sud de la Méditerranée aux instruments juridiques et aux accords partiels du Conseil de l'Europe. Le Maroc a officiellement demandé une invitation à accéder à un nombre important de ces instruments et a déjà ratifié plusieurs conventions. Les autorités tunisiennes ont exprimé leur intérêt pour plusieurs instruments juridiques du Conseil de l'Europe et ont ratifié la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et son protocole de modification. D'autres pays de la région ont également manifesté leur intérêt pour certaines conventions du Conseil. Bien que cet intérêt ne puisse être attribué exclusivement au programme, il est indéniable que les efforts déployés dans le cadre du Programme Sud ont créé un **cadre institutionnalisé pour la coopération avec les pays partenaires vers la création d'un espace juridique commun.**

Renforcement de la coopération avec les organisations régionales du sud de la Méditerranée sur les questions de droits de l'homme, y compris sur les conventions du Conseil de l'Europe

En étroite coordination avec l'Union européenne, **une coopération avec la Ligue des Etats arabes** (LEA) a été engagée dans le cadre du Programme Sud. Une première visite d'étude des représentants de la Commission des droits de l'homme de la LEA au Conseil de l'Europe a permis un échange de vues sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme, sur la coopération intergouvernementale dans le domaine des droits de l'homme et sur certaines conventions fondamentales du Conseil de l'Europe. En raison de l'intérêt manifesté lors de la visite, des représentants de la LEA ont participé à d'autres activités du Programme Sud, notamment à l'édition 2014 du Forum de Lisbonne.

Les résultats de l'enquête MedSPAD en Tunisie (<http://www.coe.int/T/DG3/Pompidou/Source/Activities/MedNET/activities%202014/MedSPAD-TunisieFR-V5.pdf>) et au Maroc (http://south-programme-eu.coe.int/Source/pompidou_Group/Rapport-etude-MedSPAD-Maroc.pdf) sont désormais disponibles en ligne.

Soutien régulier à la mise au point de stratégies de prévention de la toxicomanie dans les pays du sud de la Méditerranée conformément aux normes du Conseil de l'Europe

Par l'intermédiaire des activités menées par le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, et en particulier par son Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions (MedNET), le Programme Sud a favorisé une **approche fondée sur les droits de l'homme concernant les politiques de lutte contre la toxicomanie**, conformément aux normes du Conseil de l'Europe. En Tunisie, des séminaires et des visites d'étude sur les politiques en matière de drogues et sur la prévention de la toxicomanie ont permis aux acteurs concernés de se familiariser avec **les normes et les bonnes pratiques européennes en ce qui concerne l'élaboration de politiques en matière de drogues. Le premier observatoire des drogues et des toxicomanies** a été créé au Maroc et est maintenant pleinement opérationnel. Des formations en addictologie, financées par le Programme Sud, ont été organisées aux universités de médecine de Rabat, de Casablanca et de Tunis pour le personnel médical responsable des soins et du traitement dispensés aux toxicomanes.

Par ailleurs, les enquêtes MedSPAD (Projet méditerranéen d'enquête en milieu scolaire sur l'alcool et les autres drogues) sur la consommation de drogues chez les jeunes au Maroc et en Tunisie ont permis de **recueillir des informations fiables sur la consommation de drogues chez les jeunes pour faciliter la mise au point d'une stratégie de prévention de la toxicomanie**. Le Programme Sud a aussi favorisé **des échanges et**



des transferts de compétences entre les pays du réseau MedNET, grâce au lancement d'un nouveau projet régional en 2014 : le Comité régional MedSPAD. Ce projet a permis un échange d'expériences entre les pays du réseau MedNET ayant réalisé une enquête MedSPAD et ceux souhaitant faire de même. La valeur ajoutée réside aussi dans le partage d'expériences avec les pays européens ayant participé à l'enquête ESPAD (Projet européen d'enquête en milieu scolaire sur l'alcool et les autres drogues) qui a servi de modèle à tout le projet MedSPAD. Un premier rapport préliminaire a déjà été rendu, et donne un premier aperçu de la situation dans neuf pays de la région méditerranéenne en ce qui concerne la prévalence de la consommation d'alcool, de tabac et de drogues chez les adolescents. Ce projet offre une plateforme pour examiner le rapport entre recherche et élaboration de politiques grâce à l'utilisation des résultats d'études en milieu scolaire pour mettre au point des politiques de prévention et réaliser le suivi de celles-ci. Il devrait faciliter, à long terme, l'harmonisation des méthodologies des études en milieu scolaire, pour améliorer leur analyse en vue d'appuyer les politiques de prévention parmi les pays de la région. Les partenaires marocains et tunisiens ont souligné l'importance de l'action du Programme Sud dans la mise en place d'une « dynamique de coopération » viable et inscrite dans la durée : à cet égard, la création d'un observatoire au Maroc, qui a déjà publié son premier rapport, mais aussi l'analyse des conclusions des enquêtes MedSPAD seront essentielles pour que les deux pays poursuivent leurs efforts dans l'élaboration de stratégies et de politiques efficaces de prévention de la toxicomanie.

Renforcement du rôle de la société civile dans la vie publique et dans le processus décisionnel

La participation de la société civile à la vie démocratique et aux processus décisionnels est capitale pour garantir la consolidation des systèmes démocratiques. Grâce à des activités qui s'adressent aux jeunes dirigeants, aux ONG et aux organisations de jeunesse, le Programme Sud a contribué à donner aux représentants de la **société civile** les compétences et l'expertise nécessaires pour **jouer un rôle efficace dans la vie publique** et pour favoriser un **dialogue entre la société civile et les autorités nationales**. Des échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre pairs, organisés dans le cadre du Programme Sud, ont facilité le renforcement de la **coopération Sud-Sud**. Ce résultat a été obtenu grâce à des forums régionaux, comme le Forum de Lisbonne organisé par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et à d'autres programmes, initiatives régionales et réseaux impliquant des acteurs non institutionnels, comme les écoles d'études politiques.



Préparer les leaders de demain : création des toutes premières écoles d'études politiques au Maroc et en Tunisie

Le Programme Sud a soutenu la **création de l'Ecole citoyenne des études politiques au Maroc et de l'Ecole politique en Tunisie**, ainsi que leur **pleine intégration dans le réseau des écoles d'études politiques**, qui rassemble 19 autres établissements dans toute l'Europe. Les capacités des élèves, actuels et anciens, de ces écoles (représentants de la société civile, fonctionnaires, responsables politiques locaux, jeunes membres de partis politiques) ont été renforcées non seulement par le cycle annuel de séminaires organisé dans les deux établissements, mais aussi par la participation de délégations d'anciens élèves aux activités du réseau. **Des sessions d'études internationales, des échanges d'expériences entre pairs** avec d'autres écoles (notamment dans le cadre d'une université d'été organisée par l'Ecole d'études politiques bulgare) et la participation des deux écoles aux sessions annuelles du Forum mondial de la démocratie à Strasbourg¹⁸ ont aidé les élèves à acquérir de nouvelles compétences concernant les pratiques en matières de droits de l'homme, de démocratie et d'état de droit, ainsi que leur travail quotidien.

Les séminaires régionaux organisés en 2013 par l'Ecole politique de Tunisie sur le thème « Comprendre le Printemps arabe et son impact » et en 2014 par l'Ecole citoyenne des études politiques du Maroc sur les « Normes et mécanismes pour une institutionnalisation des politiques de la diversité au sud de la Méditerranée: Pour une transition négociée vers le pluralisme démocratique et le renforcement des droits de l'homme dans les pays de la région », ont évolué pour devenir une **plateforme annuelle d'échange** et de débat sur **les principales difficultés rencontrées dans**

18. <http://www.coe.int/fr/web/world-forum-democracy>



la consolidation des processus démocratiques entre des militants de la société civile, des universitaires et des experts des domaines des sciences politiques et des droits de l'homme venant de toute la région méditerranéenne. L'action du Programme Sud a contribué à faire naître de nouvelles demandes: des acteurs de la société civile venant de plusieurs pays du sud de la Méditerranée ont déjà exprimé leur intérêt pour cette « plateforme » et ont évoqué la possibilité de lancer des initiatives analogues dans leur pays respectif, dès que la situation le permettra.

Promotion de la participation des jeunes et d'une culture des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée

Le Programme Sud a permis de renforcer les capacités des organisations de jeunesse ainsi que des jeunes dirigeants et chercheurs originaires d'Algérie, du Maroc et de Tunisie en matière de conception de projets fructueux pour **promouvoir la participation des jeunes et la culture des droits de l'homme** dans les programmes et les politiques de jeunesse. Avec les conseils et le soutien du Conseil de l'Europe, **45 animateurs et formateurs de jeunesse** se sont engagés dans un processus de formation à long terme pour développer et rendre effective la participation des jeunes aux projets et aux programmes des organisations de jeunesse et des autorités locales. A l'occasion de séminaires nationaux au Maroc et en Tunisie, les projets ont été présentés à des acteurs, gouvernementaux ou non, responsables des politiques et des programmes de jeunesse au niveau national afin qu'ils soient associés à d'autres stratégies et programmes politiques pour la jeunesse. Une conférence finale d'évaluation et de consolidation tenue en novembre 2014 à Marrakech a examiné la **pertinence et l'efficacité des projets élaborés** et mis en œuvre, et a créé des liens avec des partenaires européens. Les projets mis en œuvre par les participants portaient sur divers aspects de la participation démocratique des jeunes, allant de la création d'une école d'études politiques pour les jeunes femmes en Algérie, d'un conseil local de jeunesse à Assilah (Maroc) à l'organisation d'une campagne



en Tunisie pour encourager les élèves du secondaire à voter pour la première fois (**Jeune vote pas! Jeune compte pas!**).

Promotion d'interactions plus importantes entre la société civile et d'autres acteurs de gouvernance

En se fondant sur la structure unique en « quadrilogue » du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, qui réunit les quatre acteurs de gouvernance (gouvernements, parlements, autorités locales et régionales et société civile) et encourage les interactions entre eux, les éditions 2012, 2013 et 2014 du Forum de Lisbonne¹⁹ étaient consacrées aux thèmes essentiels aux processus de réforme et de transition dans la région du sud de la Méditerranée. Des représentants de la société civile des pays de la région ont eu l'occasion d'échanger et de débattre avec les trois autres acteurs de gouvernance, avec des experts européens et internationaux, et avec des représentants d'organisations internationales sur des questions comme la promotion de l'état de droit (en particulier par l'intermédiaire de réformes constitutionnelles et judiciaires), le soutien aux réformes politiques, à la liberté d'expression et aux droits des femmes, la consolidation de la démocratie inclusive dans les pays du sud de la Méditerranée et les élections libres et équitables comme condition essentielle au succès de la démocratie.

19. L'édition 2012 du Forum de Lisbonne avait pour thème « La saison arabe: du changement aux défis »; l'édition 2013 était consacrée au sujet « Valoriser la société civile comme acteur de gouvernance: perspectives pour le Sud de la Méditerranée »; tandis qu'en 2014, le Forum de Lisbonne a analysé les « Processus électoraux et consolidation démocratique dans les Pays du Sud de la Méditerranée ».

Assis autour de la même table : amplifier les effets des activités du Programme grâce à une coordination renforcée avec les pays partenaires du sud de la Méditerranée et la communauté des donateurs

La coordination régulière des donateurs a joué un rôle décisif pour parvenir aux résultats du Programme Sud. **La coordination entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne** a été assurée à différents niveaux, notamment dans le cadre du dialogue politique régulier à haut niveau **entre le Commissaire européen Štefan Füle et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland**. Sur le terrain, des échanges fréquents d'informations entre le Conseil de l'Europe et les délégations de l'Union européenne ont permis de répondre aux besoins des pays partenaires et ont en fin de compte contribué à améliorer la visibilité du Programme et à amplifier ses effets.

Les conclusions des réunions du comité directeur organisées dans le cadre du Programme sont disponibles à l'adresse suivante :
http://south-programme-eu.coe.int/transversal_activities_fr.asp

Un **comité directeur**, réunissant des représentants de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et des pays partenaires a veillé avec attention à la mise en œuvre du programme, assurant de cette manière la coordination et le suivi nécessaires aux activités de celui-ci, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Il a joué un rôle dans la prise en main des activités par les pays participants. L'ouverture des bureaux du Conseil de l'Europe en Tunisie et au Maroc a été décisive pour adapter les activités du programme aux besoins des pays partenaires et pour créer des synergies avec d'autres initiatives de développement grâce à des contacts réguliers avec les acteurs nationaux et la communauté des donateurs présents sur le terrain.

Ce que l'on dit de nous : les conclusions d'une évaluation indépendante du Programme Sud confirment sa pertinence, son efficacité et ses effets

Une évaluation indépendante du Programme Sud à mi-parcours²⁰, réalisée à la demande de l'Union européenne en avril 2014, a reconnu la **valeur ajoutée** du Conseil de l'Europe **et la pertinence** du Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe, dans la mesure où il répond à de réels besoins des pays partenaires. L'étude a également salué la souplesse du Programme, qui lui permet d'aborder des difficultés stratégiques dans le voisinage méridional et de répondre aux besoins émergents dans les pays partenaires. En outre, d'après l'évaluation, il est probable que le Programme produise des effets significatifs en contribuant au renforcement des pratiques démocratiques et des capacités des participants à se conformer aux normes du Conseil de l'Europe. Enfin, des recommandations ont également été soumises pour les futures actions conjointes de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans la région, et sont actuellement prises en compte dans la préparation du suivi du Programme Sud I.

20. Rapport final sur l'évaluation à mi-parcours du programme « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional »

Un engagement renouvelé envers un renforcement de la gouvernance démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée : le Programme Sud II (2015-2017)

En se fondant sur les résultats du Programme Sud I au cours de la période 2012-2014, **le Conseil de l'Europe et l'Union européenne comptent poursuivre leurs efforts pour accompagner les processus de consolidation démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée.** La deuxième édition du programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe «Vers un renforcement de la gouvernance démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée» (Programme Sud II) vise à contribuer à la consolidation des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie dans les pays partenaires du sud de la Méditerranée au cours de la période 2015-2017, conformément aux normes européennes et autres instruments internationaux.

Comme le Programme Sud I, le Programme Sud II s'inscrit plus largement dans la Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et dans la Politique européenne de voisinage de l'Union européenne. Grâce à une **approche fondée sur la demande, la deuxième édition du Programme Sud** vise plus particulièrement à :

- ▶ soutenir **les processus constitutionnels** dans les pays du sud de la Méditerranée, l'élaboration d'une **nouvelle législation**, ainsi que la création et le fonctionnement des **institutions de défense des droits de l'homme et des structures de gouvernance démocratique** ;

- ▶ promouvoir la création et la consolidation d'un **espace juridique commun** entre l'Europe et le sud de la Méditerranée en sensibilisant la société aux principales conventions du Conseil de l'Europe et autres normes européennes et internationales, ainsi qu'à **renforcer les droits de l'homme, la bonne gouvernance et les valeurs démocratiques** dans la région du sud de la Méditerranée ;
- ▶ appuyer les processus de réforme démocratique en cours et **favoriser la coopération régionale dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie**, par l'intermédiaire de la création et de l'accompagnement de **réseaux formels et informels** entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée, ainsi qu'au sein de cette région.

D'un point de vue thématique, le Programme Sud II poursuit la coopération engagée dans le cadre du Programme Sud I, et étend même sa portée en s'intéressant aux **nouvelles questions prioritaires** en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'état de droit.

Le Programme Sud II a pour objectif d'étendre l'aide bilatérale solide dont bénéficient actuellement le Maroc, la Tunisie et la Jordanie à d'autres pays du sud de la Méditerranée, ainsi que d'améliorer la visibilité de sa dimension régionale.

Les **partenariats de voisinage** bilatéraux du Maroc, de la Tunisie et de la Jordanie pour la période 2015-2017 continueront d'être à la base des objectifs du Programme Sud, de contribuer à **renforcer le dialogue politique**, de consolider les résultats de la coopération ainsi que de créer des liens institutionnels entre les autorités de ces trois pays et les organes et instances du Conseil de l'Europe à différents niveaux.

CONTACTS

Conseil de l'Europe

Bureau de la Direction générale des programmes
F- 67075 Strasbourg, France

Programme I Sud (2012-2014)

<http://south-programme-eu.coe.int>

Programme Sud II (2015-2017)

<http://southprogramme2-eu.coe.int>

Union européenne

<http://ec.europa.eu/europeaid>

<http://eeas.europa.eu/mideast>

<http://eeas.europa.eu/enp>

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int

L'Union européenne représente un partenariat économique et politique sans équivalent, établi entre 28 pays démocratiques européens. Elle vise à apporter la paix, la prospérité et la liberté à ses 500 millions de citoyens, dans un monde plus juste et plus sûr. Pour ce faire, les pays de l'UE ont mis en place des organes destinés à diriger l'UE et à adopter sa législation. Ses principaux organes sont le Parlement européen (qui représente les citoyens européens), le Conseil de l'Union européenne (qui représente les gouvernements nationaux) et la Commission européenne (qui représente les intérêts communs de l'UE).

<http://europa.eu>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE